



## **SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL** **DU 16 MAI 2019**

### **Admission en non-valeur**

Le conseil délibère sur une admission en non-valeur de la restauration scolaire pour la somme de 28.93€.

### **Vente parcelle lotissement Les pommiers**

Une délibération est prise ce jour pour effectuer une vente de parcelle du Lotissement Les Pommiers de la commune. Il s'agit de la parcelle n°0237 section AB de 956 m2 située sur la Commune de Vernoux-En-Gâtine à Madame DAVID.  
Le prix de vente est fixé à 1€/m2

### **Parc Eolien Largeasse**

Une délibération est prise ce jour pour la création d'un parc éolien sur la commune de Largeasse.

### **Fête communale du 13 juillet 2019**

La commission « fête » va se réunir prochainement pour l'organisation de la Fête communale.  
Néanmoins, concernant le feu d'artifice, la même formule que les années passées est conservée avec la société Mille Feux pour 1 708€.

### **Modification Régisseur**

Une délibération est prise ce jour pour modifier le régisseur de la fête communal, et donc, Mme BURET Aurélie est régisseur principale

### **Transport Scolaire 2019-2020**

A la prochaine rentrée scolaire, le transport scolaire sera assuré par la Région Nouvelle Aquitaine

### **Questions diverses :**

- Point Budget
- Organisation des élections européennes
- Restauration scolaire

Prochain conseil le 20/06/2019